

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 21 janvier 2021, à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin. Cette séance est tenue exceptionnellement à huis clos, par visioconférence, en vertu de l'arrêté numéro 2020-074 du 2 octobre 2020, par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Présences: Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille, Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2021-01-21.001

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2020 et des séances extraordinaires du 10 décembre 2020 concernant le Budget 2021 et le Programme triennal des immobilisations 2021-2022-2023

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2020 et des séances extraordinaires du 10 décembre 2020, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2021-01-21.002

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2020 et des séances extraordinaires du 10 décembre 2020 concernant le Budget 2021 et le Programme triennal des immobilisations 2021-2022-2023, tels que déposés.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Régie de police du Lac des Deux-Montagnes – Approbation du budget 2020

CONSIDÉRANT que la Ville fait partie de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT l'article 463.34 de la Loi sur les cités et villes ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2021-01-21.003

D'APPROUVER les prévisions budgétaires de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour l'année 2021, au montant de 9 432 135 \$, impliquant une quote-part de 3 375 623 \$ pour la Ville de Deux-Montagnes, payable mensuellement.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.215.00.959.

ADOPTÉE

2.2 Commission municipale du Québec – Rapport d'audit sur le processus d'adoption et d'entrée en vigueur des règlements – Dépôt

Le maire dépose le rapport d'audit de la Commission municipale du Québec portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

2.3 Don à Agapé Deux-Montagnes – Achat de billets d'autobus pour les personnes démunies – année 2021-2022

CONSIDÉRANT la demande de Agapé Deux-Montagnes d'une aide financière pour la distribution aux citoyens démunis de Deux-Montagnes de billets de transport en commun pour l'année 2021-2022 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2021-01-21.004

D'OCTROYER à Agapé Deux-Montagnes un don de 1 800 \$ pour l'achat et la remise aux citoyens démunis de Deux-Montagnes de billets de transport en commun pour l'année 2021-2022.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.111.00.970

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 13 janvier 2021

4. Règlements municipaux

4.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n°1671 modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règl. n°1125)

Madame Margaret Lavallée donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement n°1671 modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règl. n°1125);

Madame Margaret Lavallée dépose un projet de Règlement qui aura pour objet de corriger un numéro de paragraphe inscrit dans le règlement n°1671.

4.2 Avis de motion – Règlement concernant l'adhésion de la MRC de Deux-Montagnes à l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Deux-Montagnes

Monsieur Frédéric Berthiaume donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement autorisant la signature d'une entente pour l'adhésion de la MRC de Deux-Montagnes à la Cour municipale commune ;

Monsieur Frédéric Berthiaume dépose un projet de Règlement qui aura pour objet de permettre l'adhésion de la MRC de Deux-Montagnes à la Cour municipale commune.

4.3 Adoption – Règlement n°1674 – Règlement décrétant l'imposition des taxes, des tarifs et des compensations pour l'année 2021

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 10 décembre 2020, un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et un projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de prévoir les taux de taxations, les tarifs et les diverses compensations pour l'exercice financier 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'enlever les articles concernant le taux d'intérêt et la pénalité qui étaient dans le projet de règlement déposé ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable
Et unanimement résolu

2021-01-21.005 D'ADOPTER avec changements, le Règlement n° 1674 intitulé « *Règlement décrétant l'imposition des taxes, des tarifs et des compensations pour l'année 2021* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.4 Adoption – Règlement n°1675 – Règlement modifiant le Règlement prévoyant l'émission de permis et l'imposition de certaines normes aux entrepreneurs en déneigement œuvrant sur le territoire de la Ville (Règl. n°1238.05)

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 10 décembre 2020, un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et un projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet d'augmenter le tarif pour le renouvellement du coût du permis, d'augmenter à deux millions le montant de la couverture d'assurance et de modifier certaines autres dispositions ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2021-01-21.006 D'ADOPTER le Règlement n° 1675 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement prévoyant l'émission de permis et l'imposition de certaines normes aux entrepreneurs en déneigement œuvrant sur le territoire de la Ville (Règl. n°1238.05)* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.5 Adoption – Règlement n°1676 – Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règl. 1125.01)

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 10 décembre 2020, un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et un projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet d'interdire le virage à droite au feu rouge sur la 8^e Avenue à l'intersection du chemin d'Oka, en direction ouest ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2021-01-21.007 D'ADOPTER le Règlement n° 1676 intitulé «*Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règl. 1125.01)* », tel que déposé.

ADOPTÉE

Administration

5. Finances

5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – décembre 2020

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de décembre 2020 et montrant un total de :

➤ Fonds général :	2 440 181,02 \$
➤ Fonds de dépenses en immobilisations :	197 979,33 \$

5.2 Taux d'intérêt applicable aux créances

CONSIDÉRANT les articles 480 et 481 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2021-01-21.008 DE DÉCRÉTER un taux d'intérêt de 5 % l'an sur toutes les créances impayées dues à la Ville.

ADOPTÉE

5.3 Appel d'offres GT2020-02 – Construction Anor (1992) inc. – Paiement de travaux supplémentaires

CONSIDÉRANT l'appel d'offres GT2020-02 pour la réfection du boul. Deux-Montagnes et des rues Blouin, Gagnier, Bellevue, de Bromont et une partie d'Ovila-Forget ;

CONSIDÉRANT la pose d'une bordure de rue le long des propriétés des rues Blouin, Gagnier, Bellevue et de Bromont ;

CONSIDÉRANT que cette pose d'une bordure de rue a occasionné un dénivellement entre cette bordure et le terrain des propriétés concernées ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à un rehaussement d'une bande de gazon de 2 mètres pour corriger la problématique ;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été confiés à Construction Anor (1992) inc. ;

CONSIDÉRANT que ces travaux de rehaussement sont directement liés aux travaux prévus à l'appel d'offres GT2020-02.

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable
Et unanimement résolu

2021-01-21.009

D'ACQUITTER les factures nos. 008052 et 008055 de Construction ANOR (1992) inc., totalisant la somme de 88 825,08 \$ taxes incluses, pour des travaux supplémentaires dans le cadre de l'appel d'offres GT2020-02.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.321.00.721.

ADOPTÉE

6. Ressources humaines

6.1 Dépôt de la liste des employés engagés par le directeur général

Le greffier dépose la liste des employés engagés par le directeur général suivant le Règlement de délégation n° 1580.

Service aux citoyens

7. Urbanisme

7.1 Demandes de dérogations mineures

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2021-01-21.010

D'ACCORDER les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :

N° Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation
<p>A) 2301, Ch. d'Oka (lot 1 973 757) dossier 2020-00897</p>	<p>D'autoriser la construction d'une nouvelle habitation résidentielle multifamiliale d'envergure (18 logements) avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une superficie de terrain de 1563,8 m² au lieu 2000 m²; - un frontage pour le terrain de 25,45 m au lieu de 45 m; - une marge latérale totale de 7,92 m au lieu de 8 m; - un coefficient d'emprise au sol de 45.7% au lieu de 40%; - de permettre en cour avant les conteneurs semi-enfouis à la condition qu'un traitement architectural ou paysager soit fait.
<p>B) 130, 8^e Avenue (lot 1 606 657) dossier 2020-00915</p>	<p>D'autoriser la construction d'une nouvelle habitation résidentielle trifamiliale isolée avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une superficie de terrain de 436,6 m² au lieu 450 m²; - un frontage pour le terrain de 13,72 m au lieu de 15 m; - une marge avant de 9 m au lieu de la moyenne des marges de recul avant des bâtiments existants adjacents ; - une largeur de bâtiment de 8,53 m au lieu de 8,7 m ;

ADOPTÉE**7.2 Demandes d'approbation de PIIA**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée

Appuyé par madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu

2021-01-21.011

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N° Adresse des travaux	Description
<p>A) 1179, rue Charles Major (lot 1 975 326)</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n° 2020-00605 pour le projet de modification des plans dont le projet fût accepté en septembre 2020 pour le permis d'agrandissement d'une résidence unifamiliale. Ces modifications sont démontrées sur l'image</p>

		couleur soumise et les plans soumis.
B)	269, 15 ^e Avenue (lot 6 411 781)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00904 pour le projet d'une nouvelle construction résidentielle unifamiliale isolée. Pour la façade, les matériaux de revêtement proposés sont en brique techno bloc Griffintown de couleur blanc élégant ainsi qu'un déclin de canexel de couleur noyer tel que démontré sur les plans soumis.
C)	271, 15 ^e Avenue (lot 6 411 780)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00903 pour le projet d'une nouvelle construction résidentielle unifamiliale isolée. Pour la façade, les matériaux de revêtement proposés sont en brique permacon cinco nuancé beige Margaux ainsi qu'un déclin de canexel de couleur renard roux tel que démontré sur les plans soumis.
D)	242, 17 ^e Avenue (lot 1 975 830)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00905 pour le projet d'une nouvelle construction résidentielle unifamiliale isolée. Pour la façade, les matériaux de revêtement proposés sont en brique permacon cinco nuancé beige Margaux ainsi qu'un déclin de canexel de couleur Yellowstone et un autre canexel de couleur pale blanche tel que démontré sur les plans soumis.
E)	124, 28 ^e Avenue (lot 1 973 929)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00815 pour le projet d'agrandissement par l'ajout d'un garage attaché, Le revêtement extérieur de la partie ajoutée sera un revêtement métallique comme sur la partie existante de la maison tel que démontré sur les plans soumis.
F)	1803, boul. du Lac (lot 1 974 292)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00914 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur actuellement en vinyle par du déclin de canexel sur tous les côtés et façade de la résidence. Pour la façade et sur tous les côtés, les matériaux de revêtement proposés sont en déclin de canexel de couleur rouge campagne, la brique existante demeure en place tel que démontré sur l'image couleur soumise.
G)	130, 8 ^e Avenue (lot 1 606 657)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00913 pour le projet d'une nouvelle construction résidentielle trifamiliale isolée. Pour la façade, les matériaux de revêtement proposés sont en pierre brandon techno bloc gris graphite ainsi qu'un déclin de canexel de couleur bois de Santal. Les façades latérales auront 25% de pierre brandon techno-bloc de couleur gris graphite ainsi qu'un déclin de vinyle gris tel que démontré sur les plans soumis.
H)	2301, ch. d'Oka (lot 1 973 757)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00896 pour le projet d'une nouvelle construction résidentielle multifamiliale d'envergure (18 logements). Pour la façade, les matériaux de revêtement proposés sont

	en brique cinco nuancé gris/noir, d'un bloc de béton shouldice gris ainsi qu'un déclin de canexel de couleur noyer et d'un métal noir sous les fenêtres tel que démontré sur les plans soumis.
l) 269-271, 15 ^e Avenue (lots 6 411 780 et 6 411 781)	D'approuver la demande de PIA n°2020-5019 pour la demande de permis pour une opération cadastrale pour un retour aux lots originaux, création de 2 lots tel que démontré sur le plan de l'arpenteur soumis.

ADOPTÉE**8. Travaux public****8.1 Adjudication de contrat – Acquisition d'un chargeur sur roues avec
attachements et accessoires – (appel d'offres public GT2020-016)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un chargeur sur roues avec attachements et accessoires;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue ;

Fournisseurs	Montant
Longus Équipement inc. (Longus Laval)	337 616,04 \$

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes

Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume

Et unanimement résolu

2021-01-21.012

D'ACCORDER le contrat pour l'acquisition d'un chargeur sur roues avec attachements et accessoires à *Longus Équipement inc.(Longus Laval)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 337 616,04 \$, incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2020-16). Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au Fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE**9. Culture et bibliothèque****9.1 Centenaire de la Ville – Capsule temporelle au parc du Centenaire**

CONSIDÉRANT qu'une tradition a été perpétuée dans le passé d'ouvrir et ajouter des éléments officiels dans la capsule temporelle du foyer ;

CONSIDÉRANT que la capsule temporelle du foyer est de petite dimension et ne peut pas être agrandie faute d'espace supplémentaire dans son lieu actuel ;

CONSIDÉRANT que le 100^e anniversaire d'une ville est un évènement important et qu'il pourrait contribuer au sentiment d'appartenance que la population puisse ajouter du contenu dans une capsule ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stable
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2021-01-21.013

QUE LE conseil municipal conserve la tradition d'ouverture, à chaque 25 ans de la Ville, de la capsule temporelle du foyer et crée une nouvelle capsule temporelle, avec du contenu de la Ville et des citoyens, qui sera cachée sous un pavé identifié du futur parc du Centenaire, qui serait ouverte dans 100 ans.

ADOPTÉE

10. Greffé

10.1 Règlements d'emprunt n° 1670 et 1673 – Dépôt des certificats du résultat du registre

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose les certificats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les règlements n° 1670 et n° 1673.

11. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h56.
Aucune question à la séance du conseil. La période de questions se termine à 19h56.

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h56 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques